



# UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

## **Extrait du PV n° 09 du 08/03/2016**

- Annonce des rencontres des 12 et 19/03/2016 et ainsi que des dates des remises. Un nouveau calendrier a été envoyé par mail aux cercles.

- Résultat NC ou tardif :

05/03 ASH Blancs 2 - NATO 1 1 - 6

- Comité de Discipline :

Rencontre CS Eurocommission 4 - Electrabel du 27/02 : rapport d'arbitre concernant l'état du terrain transmis aux responsables d'Eurocommission. En cas d'accident physique d'un ou plusieurs joueurs, la responsabilité de CS Eurocommission serait engagée.

Rencontre CS Eurocommission 6 - CS Eurocommission 5 du 27/02 : amende administrative de 15 euros à charge de CS Eurocommission (*nom inscrit ne correspond pas à la C.I.*).

Rencontre CS Eurocommission 2 - STIB-MIVB 1 du 05/03 : amende administrative de 15 euros à charge de CS Eurocommission (*feuille remise en retard et incomplète*).

Rencontre Banque Nationale - DIP du 05/03 : rapport d'arbitre concernant l'endroit où doivent se trouver les réservistes transmis aux responsables de Banque Nationale.

Rencontre ASH Blancs 2 - NATO Vétérans 1 du 05/03 : amende administrative de 15 euros à charge de ASH Blancs (*nom inscrit ne correspond pas à la C.I.*).

Rencontre SC Ramblers - Solvay Sports du 05/03 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 2 - 2 + amende de 40 euros à charge de SC Ramblers (*joueur suspendu a été aligné*). La suspension de Giovanni Pecorella est prolongée d'une semaine.

Rencontre R.Radio TV Boys - BNP Paribas Fortis 1 du 12/03 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 4 - 0 + amende de 25 euros à charge de BNP Paribas Fortis (*joueur barré de la liste en début de saison a pris part au match*).

Rencontre RW Stockellois - AXA Belgium 3 du 12/03 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 3 - 3 + amende de 25 euros à charge de AXA Belgium (*joueur suspendu a pris part au match*).

Rencontre CS Eurocommission 7 - Brussels LTC 2 du 12/03 : forfait non prévu - score 5 - 0 forfait + amende de 50 euros + frais d'arbitrage de 33,20 euros (à rembourser à CS Eurocommission) à charge de Brussels LTC.

Rencontre AXA Belgium 1 - Deutsche Bank du 19/03 : recommandations faites à M. Julien Ngongo (Deutsche Bank). Le délégué n'a pas à entrer dans le vestiaire de l'arbitre sans autorisation.

Rencontre DIP - CS Eurocommission 2 du 26/03 - forfait non prévu - score 5 - 0 + amende de 50 euros (dont 25 euros à ristourner à DIP) + frais arbitrage de 58,40 euros (à ristourner à DIP) à charge de CS Eurocommission.



## UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

---

Rencontre AG Insurance - G4S du 02/04 : forfait prévenu - score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de AG Insurance.

Rencontre TPF - Electrabel 2 du 02/04 : forfait tardif - score 0 - 5 + amende de 50 euros à charge de TPF.

Rencontre PV Spartak - ASH Blancs 2 du 02/04 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de ASH Blancs.

Rencontre Inter New Inn 1 - NATO 1 du 02/04 : forfait prévenu - score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de Inter New Inn.

Rencontre CS Eurocommission 7 - Inter Jo du 02/04 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de Inter Jo.

Demande de report de la rencontre du 07/05 entre CS Eurocommission 7 et Ramblers SC refusée. Le calendrier doit être respecté. Pour rappel, il est toujours possible d'avancer une rencontre jamais de la postposer.

- Divers :

La Banque Nationale signale la très grande sportivité de G4S lors de la rencontre qui les a opposés le 19 mars dernier.